COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 03 MAI 2012

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance: Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants: 25

Conseillers absents-excusés: Véronique DEVIGNES, David CARABIN, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD.

Procurations: Béatrice ANTOINE à Jean-Pierre FRANOUX,

Jean-François PASQUET à Malika TRANCHINA,

Bernard PIERRAT à Odile CHANDELIER,

François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,

Claude FINANCE à Gérard VIRY, Samia MESSALTI à Bertrand KLING, Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN.

Secrétaire de séance : Pascal PELINSKI

Date convocation: 27 avril 2012

N°2012-023

Objet : Modification du tableau des effectifs

Rubrique: 4.1.1.

Rapporteur: Jean-Pierre FRANOUX

Les départs de certains agents, les recrutements et remplacements, et les évolutions de carrières à prévoir, impliquent que le tableau des effectifs de la commune soit modifié. Il vous est proposé de :

- réer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet,
- créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 23h59,
- créer deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet qui se substitueront à deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet,
- créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 30h30 qui se substituera à un poste d'adjoint technique de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 30h30,
- créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet qui se substituera à un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- > créer un poste de brigadier à temps complet qui se substituera à un poste de gardien de police à temps complet.

Dans l'hypothèse où la nomination fait suite à un reclassement sur un grade créé par une nouvelle disposition règlementaire, les agents pourront continuer à bénéficier du régime indemnitaire qu'ils percevaient sur le grade précédent quand les dispositions relatives au régime indemnitaire de ce nouveau grade ne seront pas encore parues.

Vu l'avis favorable de la commission finances lors de sa réunion en date du 24 avril 2012,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

APPROUVE ces modifications du tableau des effectifs.

Date: 03 mai 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 0 7 MAI 2012

N° Accusé de réception: 2012 0503 - 2012 - 023 - DE

Affichage: N 7 MAI 2012

Le Maire, Jean-Pierre/FRANOUX.